

Arrête :

Article unique. - La dénomination « Hôpital Jelma » prévue au paragraphe III (91) de l'article premier de l'arrêté du 19 juillet 2005 susvisé, est changée ainsi que suit :

Hôpital « Tahar Bouzriba » de Jelma.

... Le reste demeure sans changement.

Tunis, le 28 juillet 2007.

Le ministre de la santé publique

Mohamed Ridha Kechrid

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi

Arrêté du ministre de la santé publique du 28 juillet 2007, portant changement de dénomination de l'hôpital de Jelma.

Le ministre de la santé publique,

Vu la loi n° 91-63 du 29 juillet 1991, relative à l'organisation sanitaire,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 19 juillet 2005, fixant la liste des établissements sanitaires à vocation universitaire, des hôpitaux régionaux, des hôpitaux de circonscription et des groupements de santé de base, relevant du ministère de la santé publique.